

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Suffrages exprimés : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/D/12/7-10/153

OBJET : TARIFS 2025 / CAUTION POUR PRETS DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS

Le 13 Décembre 2024 à 18h15, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 06 Décembre 2024
Secrétaire de séance : Stéphane GARREAU

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBE, Marie-José FERREIRA, Michelle MILLAN, Valérie PACAUD, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Michel CÉPÉRO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Nicolas MARTIN, Pascal MASSON, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Mme PACAUD) et Michelle GAUTHIER (pouvoir à Mme COCHETON)
Monsieur Eric BOURNY (Pouvoir M. SOMMIER)

Absents excusés : Messieurs Philippe CHAMARD, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN et Georges MOUSSIER

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	2024	2025
Caution pour le barnum (5x8m) et (6x4m)	600,00€	600,00€
Caution pour un stand parapluie	300,00€	300,00€
Caution pour une remorque	800,00€	800,00€
Caution de 1 à 10 praticables	500,00€	500,00€
Caution de 11 à 20 praticables	1 000,00€	1 000,00€
Caution de 21 à 30 praticables	1 500,00€	1 500,00€

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2025

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Stéphane GARREAU